Version de signature

Conditions Définitives

VILLE DE LYON

Programme d'émission de titres de créance

(*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros

SOUCHE No : 11

TRANCHE No : 1

Emission de titres de créance d'un montant nominal total de 5.000.000 d'euros portant intérêt au taux fixe de 1,01% par an et venant à échéance le 25 juin 2027
(les "Titres")

Prix d'Emission : 100 %

AGENT PLACEUR

GFI SECURITIES LIMITED

En date du 22 juin 2017

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "**Titres**") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 12 décembre 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 16-576 en date du 12 décembre 2016) relatif au Programme d'émission de Titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "**Directive Prospectus**"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (http://www.lyon.fr/page/vie-municipale.html) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	**Emetteur :**	Ville de Lyon
2	**(i) Souche N :** **(ii) Tranche N :**	11 1
3	**Devise :**	Euros ("**EUR**")
4	**Montant Nominal Total :** **(i) Souche :** **(ii) Tranche :**	5.000.000 EUR 5.000.000 EUR 5.000.000 EUR
5	**Prix d'émission :**	100% du Montant Nominal Total
6	**Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :**	100.000 EUR
7	**(i) Date d'émission :** **(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :**	26 juin 2017 26 juin 2017
8	**Date d'Echéance :**	25 juin 2027
9	**Base d'Intérêt :**	Taux Fixe de 1,01% par an
10	**Base de Remboursement/Paiement :**	Remboursement au pair
11	**Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :**	Non Applicable
12	**Options de Remboursement :**	Non Applicable
13	**(i) Rang :** **(ii) Date d'autorisation de l'émission :**	Senior Décision du Maire de l'Emetteur en date du 20 juin 2017.
14	**Méthode de distribution :**	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe**	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,01 % par an payable annuellement à échéance
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	le 25 juin de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance
	(iii) Montant(s) de Coupon Fixe :	1.010 EUR pour 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de(s) Coupon Brisé :	Coupon Brisé payable le 25/06/2018 d'un montant égal à 1.007,23 EUR pour 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
	(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	le 25 juin pour chaque année
16	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable**	Non Applicable
17	**Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18	**Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :**	Non Applicable
19	**Option de Remboursement au gré des Titulaires :**	Non Applicable
20	**Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :**	100.000 EUR Euros par Titre
21	**Montant de Versement Echelonné :**	Non Applicable
22	**Montant de Remboursement Anticipé :** (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 9) :	100.000 EUR par Titre

(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 6(f)) :	Oui
(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :	Non Applicable
23 Rachat (Article 6(g)	Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24 Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable
(iii) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
(iv) Exemption TEFRA applicable :	Non Applicable
25 Place(s) Financière(s) (Article 7(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :	Non Applicable
26 Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
27 Masse (Article 11) :	Applicable Les nom et coordonnées du Représentant de la Masse sont : GFI Group 40-42, rue de la Boëtie, 75008 Paris France Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

PLACEMENT

28 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
(iii) Commission de l'Agent Placeur :	Non Applicable
(iv) Date du contrat de prise ferme	Non Applicable
29 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :	**GFI Securities Limited** Broadgate West 1 Snowden Street London EC2A 2DQ Royaume-Uni Agissant par sa succursale située au 40-42 rue de la Boétie, 75008 Paris
30 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1

Version de signature

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.
Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Richard BRUMM
Dûment autorisé

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LYON

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris sera faite par l'Emetteur au plus tard le 15 septembre 2017. Faute d'admission des Titres aux négociations à cette date, le Représentant de la Masse, (a) de sa propre initiative ou (b) à la demande de tout titulaire de Titres, pourra, sur simple notification écrite adressée pour le compte de la Masse à l'Agent Financier avec copie à l'Emetteur, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité des Titres (et non une partie seulement) dans le cas visé au (a) ci-dessus, ou de tous les Titres détenus par l'auteur de ladite demande, dans le cas visé au (b) ci-dessus.
(ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation :	6.475 euros H.T.

2. NOTATIONS

Notations :	Les Titres ne font pas l'objet d'une notation spécifique. La dette long terme de l'Emetteur a été notée AA assortie d'une perspective stable par Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S. ("**S&P**"). S&P est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

« A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt, y compris un intérêt conflictuel, pouvant influer sensiblement sur l'émission des Titres. »

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement :	1,01% l'an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN :	FR0013261930
(ii) Code commun :	163143496
(iii) Dépositaire(s) :	
(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui Euroclear France 66, rue de la Victoire 75009 Paris
(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg :	Non
(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant :	Non Applicable

(v) Livraison :	Livraison franco
(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est :	Non Applicable
(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont :	Non Applicable